



Enceinte et travail en tant que caissière en supermarché

Par Visiteur

Bonjour je travaille en tant que caissière je suis tomber enceinte et ai ete arreter toute ma grossesse(grossesse difficile) ensuite j'etais en conge maternite puis en conge parentale j'ai repris le travail pendant une semaine mais j'ai ete arreter pour depression je dois reprendre le travaille le 5/01 mais mon patron ma convoquer et ma dit qu'il ne voulais pas me revoir au travail tant que je n'ai pas vu le medecin du travail le soucis etant qu'il est en vacance et que mon patron ne sais pas encore quand je vais avoir rendez vous . je suspecte mon patron de vouloir me licencier alors je voulais savoir si tant que je n'ai pas vu le medecin du travail je dois reellement pas me presenter a mon travail mais j'ai peur qu'il m'aille dit ca pour pouvoir me passer mes absence en injustifier ou si je dois absolument me presenter et je voulais aussi savoir dans le cas ou il me ferai un papier disant qu'il ne veut pas que je me presente tant que j'ai pas vu le medecin du travail est ce que mes jour d'absence doivent m'etre payer et tant donner que moi je voudrai reprendre mais que c'est mon patron qui me l'interdit merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Quelle a été la durée de votre congé pour dépression?

Cordialement